



# Demande de fermeture de branchement

(Obligatoire pour la dépose d'un compteur suite à la fermeture d'un branchement existant)

**Valant résiliation d'abonnement**

## A-Propriété concernée par la demande

N° et rue : ..... Appartement n° : .....  
Code postal : ..... Commune : .....

## B-Demandeur de fermeture de branchement (obligatoire PROPRIETAIRE)

Société<sup>1</sup> (Libellé et SIRET) .....<sup>1</sup>joindre Kbis  
 M Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Lieu : ..... Département (n°) : .....  
 Mme Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Lieu : ..... Département (n°) : .....

### Nouvelle Adresse valide (si différente de celle indiquée en A) :

Code postal : ..... Commune : .....  
Téléphone fixe : ..... Mobile : .....  
Fax : ..... Courriel : .....

## C-Résiliation de l'abonnement

### Le demandeur en qualité de propriétaire déclare :

- devoir s'acquitter des frais de fermeture de branchement aux conditions financières établies par le SMDEA,
- savoir que le compteur sera déposé et que l'organe de sectionnement sera fermé,
- savoir que toute demande de réouverture de branchement et de souscription d'un nouvel abonnement se fera également à ses frais,
- avoir pris connaissance du document d'information précontractuelle joint à la demande,
- souhaiter bénéficier de l'exécution immédiate de sa demande afin de bénéficier au plus tôt du service ET,
- se réserver le droit de se rétracter dans un délai de 14 jours à compter de la présente demande, par courrier transmis dans le délai imparti au SMDEA, en recommandé avec avis de réception.

### Motif de la demande :

- Immeuble inhabité sur une longue période
- Démolition de l'immeuble
- Autre : préciser

**IMPORTANT : l'abonnement et la facturation cessent** le jour de la réception de la demande de fermeture de branchement, avec prise en compte de l'index relevé au jour de la dépose du compteur

Le ....., à .....  
**Signature du demandeur (propriétaire) :**

**JOINDRE COPIE D'UNE PIECE D'IDENTITE  
JOINDRE ATTESTATION NOTARIEE**

### Cadre à remplir par l'agent du SMDEA en charge de la fermeture du branchement

N° de point de comptage (PDC) : ..... N° de compteur : .....  
N° de secteur (UTE) : .....  
Index au jour de la dépose du compteur : ..... Date de dépose : .....  
Emplacement du compteur :  intérieur du logement  
 en regard  
Immeuble raccordable au réseau public d'assainissement collectif :  oui  non

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs du SMDEA dans la limite de leurs attributions respectives. Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service Relation abonnés du SMDEA.

## Caractéristiques essentielles du service

En fonction de ses compétences transférées par les communes ou regroupements de communes, le SMDEA a pour missions:

- En eau potable : l'acheminement d'eau par le prélèvement dans le milieu naturel, la potabilisation et la distribution conformément aux exigences du code de la santé publique.
- En assainissement collectif : la collecte, le transport et le traitement des eaux usées avant leur rejet au milieu naturel. Le service peut également comprendre l'élimination ou la valorisation des boues produites lors des traitements.
- En assainissement non collectif : contrôler les installations d'assainissement non collectif afin de prévenir les risques sanitaires et environnementaux.
- Le service comprend également les relations avec le consommateur telles que l'information, la gestion des demandes ou encore la facturation.

## Prix du service

### DEMANDE DE TRAVAUX (BRANCHEMENTS, EXTENSIONS...)

Le prix des travaux figure dans l'estimation financière. Tout dépassement fera l'objet d'une estimation complémentaire soumise pour accord.

### DEMANDE DE TRANSFERT D'ABONNEMENT

L'opération de transfert d'abonnement est consentie sans frais. Elle astreint cependant, par la suite, le nouvel abonné au paiement de sa facture d'eau et/ou d'assainissement.

### MODALITÉS DE RÉVISION DES TARIFS

La facture d'eau et/ou d'assainissement se compose :

- d'une part fixe comprenant l'accès au service, l'entretien et l'amélioration des ouvrages, des réseaux et des compteurs
- d'une part variable proportionnelle à la consommation
- des redevances Agence de l'Eau

Les tarifs de la part fixe et de la part variable sont fixés annuellement par délibération de l'Assemblée Générale du SMDEA. Les redevances Agence de l'Eau sont fixées annuellement par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau.

Le détail des tarifs des services Eau et Assainissement est disponible dans votre Espace Usagers ([www.smdea.fr](http://www.smdea.fr)), par téléphone (Tel : 05.61.04.09.00), ou dans les centres SMDEA.

## Délai d'exécution du service

INTERVENTIONS	DELAIS
Branchements	2 mois après la fin du délai de rétractation ou selon la date convenue avec le propriétaire
Abonnement eau	A la fin du délai de rétractation ou sous 48h suite à une demande d'exécution anticipée
Travaux ponctuels	A la fin du délai de rétractation ou immédiat en cas d'urgence suite à demande d'exécution anticipée

## Informations Générales

### IDENTITE

Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, rue du Bicentenaire, 09000 SAINT PAUL DE JARRAT  
SIRET 250 901 873 00027 / NAF 410Z / Tel : 05.61.04.09.00

## Conditions et modalités de rétractation / résiliation du contrat

### DROIT DE RÉTRACTATION

Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux relatifs aux services déjà fournis. L'utilisateur qui souhaite exercer son droit de rétractation alors que l'exécution du contrat a commencé, à sa demande expresse, sera tenu au paiement des montants correspondants au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter.

### DROIT DE RÉSILIATION

• **Résiliation d'abonnement avec transfert d'abonnement** : l'abonné présente, en cours d'abonnement, sa demande de transfert d'abonnement conjointement avec un tiers pour un même branchement. Dans ce cas, la résiliation de l'abonnement est effectuée sans frais et un nouvel abonnement est établi ; la continuité de la fourniture de l'eau est assurée lors du transfert de l'abonnement. L'abonné indique, avec sa demande de transfert d'abonnement, l'index de consommation de son compteur, faute de quoi la demande ne pourra être acceptée.

• **Résiliation d'abonnement avec cessation de fourniture d'eau** :

Les abonnements prennent fin à la demande expresse des abonnés ou à la date définie par l'abonné si celle-ci est postérieure. Quel que soit le motif de la résiliation d'abonnement, l'abonné doit payer la part fixe du tarif pour la durée d'abonnement, ainsi que la partie du tarif correspondant au volume d'eau